

DINER DEBAT AVEC ANDRE ROSSINOT

Femme Avenir 54 a eu le plaisir de recevoir ce 31 mars 2016, André ROSSINOT, ancien Ministre et Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, pour évoquer la transformation de la Communauté Urbaine en Métropole.



M. Rossinot constate la forte évolution des territoires et le renforcement des intercommunalités ; celles-ci sont amenées à porter des projets ensemble, afin d'apporter des solutions concrètes aux habitants.

Cette mutation conduit à organiser des solidarités entre les agglomérations et les territoires voisins.

Trois lois liées à la réforme territoriale ont notamment eu pour finalité de créer les métropoles, de partager les compétences entre les Collectivités Territoriales et de réduire le nombre des régions.

La Région Grand Est a la particularité de disposer de 45 % de la frontière terrestre française à gérer. Dans le cadre de cette nouvelle étape de la décentralisation, il faudra apprendre à travailler différemment avec ce partenaire qui dispose désormais d'un territoire très étendu et d'un budget de 2,5 Mds € (la CUGN : environ 700 M€).

On peut également s'interroger sur le rôle et le devenir du département, qui perd des responsabilités dans le domaine économique, dans celui des transports routiers et qui rencontre des difficultés dans la gestion des aides à la solidarité.

La loi MAPTAM vise à renforcer la lisibilité de l'ensemble des territoires.

Ainsi, les communes isolées devront être intégrées dans une intercommunalité d'ici au 31.12.2016.

Le monde urbain est lui composé de trois strates :

- Les communautés d'agglomération (+ 50 000 habitants) qui disposent de pouvoirs et de ressources pour garantir un bon niveau de service. Il s'agit de villes moyennes, telles que Metz, Mulhouse, Troyes, ...
- Les Communautés Urbaines : Nancy et son agglomération depuis 20 ans ; à venir : Reims et Metz.
- Les Métropoles : Le District Urbain s'est transformé en Communauté Urbaine en 1996, en intégrant de nombreuses compétences (voiries, eau et assainissement, développement économique et universités, ...) et emploie environ 1 500 agents.
Il est à noter le coefficient d'intégration très important, ainsi que le développement de l'esprit communautaire sur le territoire des 20 communes concernées.

La loi a ouvert des possibilités d'évolution vers la Métropole et le Grand Nancy a monté un dossier pour lui permettre cette transformation. L'Etat devrait publier prochainement le décret actant la création de la Métropole.

Le statut de Métropole va permettre à l'agglomération nancéenne de rentrer dans la « cour des grands » et de développer son influence. Cela va aussi avoir pour conséquence une modification de l'organisation interne : la création d'un conseil métropolitain des maires (avec un rôle stratégique), une gouvernance intégrant majorité et minorité, ...

Cette évolution va conduire à des modifications dans les rapports avec les autres collectivités :

- Certaines compétences du département vont être transférées à la Métropole (120 km de route, domaine du logement et des jeunes, ...). Un protocole d'accord permettra de préciser ces nouvelles relations.
- La Métropole va être partie prenante dans le Schéma Régional de Développement Economique ; elle sera en capacité de disposer d'un schéma spécifique, mais aussi de développer un projet économique métropolitain.

Le projet métropolitain est à co-construire avec l'Université, les entreprises, le monde socio-culturel. Il doit être partagé par les élus, les habitants, la société civile et se projeter dans l'avenir.

La Métropole dispose d'atouts pour réussir et créer des richesses, il s'agira d'unir et de fédérer les énergies pour bâtir un projet exceptionnel.

Quelques exemples emblématiques : Nancy Grand Cœur, le pôle scientifique et universitaire Brabois Artem, les rives de Meurthe, ...

Dans le paysage territorial, il est important de souligner l'importance du réseau de villes du Sillon Lorrain : Thionville, Metz, Nancy et Epinal, qui compte 1,2 M d'habitants. C'est un espace d'espérance et de création ; avec des actions à mener dans le cadre du développement touristique ou encore de celui des start-up.

La Communauté Urbaine votera son prochain budget sans augmenter la fiscalité, en raison de la dureté des temps ; ce qui ne l'empêchera pas de relever les défis pour devenir une Métropole attractive.

Quelques questions / réponses entre les participants et André Rossinot :

- Périmètre de la métropole : à ce jour, elle est composée du noyau dur des 20 communes ; il y aura une clause de revoyure en 2020 et une évolution pour un élargissement.
- Projet Thermal : Il s'agit de faire de Nancy la plus grande ville thermale de France ; c'est un projet transversal concernant le tourisme, la santé et la culture. Il devrait voir le jour dans 4 ans.
- Orchestres régionaux : il est difficile de procéder à la fusion de telles structures ; en revanche, des mutualisations seront à envisager (il en est de même pour les conservatoires).
- Pôle de santé : de nombreuses unités de santé (notamment pharmacie et dentaire) vont être regroupées sur le site de Brabois.
- Liens avec les institutionnels de la Région Grand Est : Il existe l'eurométropole de Strasbourg mais aussi le pôle Strasbourg Colmar Mulhouse (celui-ci est l'équivalent du Sillon Lorrain).

Dans ce contexte, il est important d'avoir une lisibilité politique mais aussi de rester unis sur le territoire lorrain.

André Rossinot souligne également l'importance des SCOT, qui permettent à tous les représentants des territoires de disposer des informations en même temps.